

ANNEXE 2 - ObligatoireAU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Habilitation du tuteur, maître d'apprentissage

Raison sociale et forme juridique de la structure d'accueil :	
Nom Prénom du responsable de la structure :	
Téléphone fixe / Portable / Email :	
Le maître d'apprentissage est l'un des salariés majeurs et volon soit salarié ou bénévole, ou le conjoint collaborateur peuvent r mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti.e des compé préparé, en liaison avec le CFA. L'employeur doit informer d'apprentissage de tout changement concernant le maî d'apprentis.es ou d'élèves de classes préparatoires à l'apprent entreprise est fixé à deux pour chaque maître d'apprentissage,	emplir cette fonction. Le maître d'apprentissage a pour tences nécessaires à l'obtention du titre ou du diplôme l'organisme chargé de l'enregistrement des contrats tre d'apprentissage désigné. Le nombre maximal issage pouvant être accueillis simultanément dans une
Le maître d'apprentissage doit être titulaire d'un diplôme, ou titre, du même domaine professionnel et d'un niveau au moins équivalent à celui visé par l'apprenti.e et d'une année d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti.e et justifiant de deux années d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti.e.	
Nom Prénom du maître d'apprentissage (tuteur) :	
Téléphone fixe / Portable / Email :	
Adresse électronique :	
Nombre d'année d'expérience professionnelle du tuteur, maître d'apprentissage : Diplôme du tuteur, maître d'apprentissage :	
JOINDRE OBLIGATOIREMENT UNE COPIE DU DIPLÔME	
A rendre signé au CFA : contact@cfe34.fr	
L'entreprise, responsable de la structure	Le tuteur, maître d'apprentissage